

BIAP Recommandation 17/4 – 21/5 :

Communication et langage pour les personnes avec atteinte(s) de l'audition et Handicap(s) associé(s) tout enfant, tout adolescent, tout adulte présentant une atteinte de l'audition (périphérique et/ou centrale) associée à

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

Tout enfant, tout adolescent, tout adulte présentant une atteinte de l'audition (périphérique et/ou centrale) associée à un ou plusieurs handicaps possède des **compétences de communication** qu'il est important d'identifier et d'exploiter à tout âge.

La sensibilisation de **la famille** à la nécessité d'adopter un ou plusieurs moyens de communication dans des stratégies adaptées est fondamentale pour son implication.

La formation des **encadrants et intervenants** à ces stratégies spécifiques est indispensable.

• **Pour les enfants, le BIAP recommande** :

- **le choix**, voire l'élaboration, de moyens de communication et de stratégies adaptées aux handicaps présentés par l'enfant,
- leurs mises en place **précoces dès l'identification de difficultés de communication**,
- leurs pratiques par la **famille**,
- leurs pratiques par le milieu d'accueil et les intervenants directs.

1) **Le choix de moyens de communication et de stratégies adaptées** aux handicaps présentés par l'enfant implique :

- de préciser l'objectif recherché pour l'enfant : d'une communication affective jusqu'à l'acquisition d'une langue, parlée ou codée,

- de tenir compte de la demande de la famille, de l'association des handicaps, de l'âge développemental de l'enfant,
- de prendre en compte la nécessité de communiquer avec ses pairs,
- d'analyser chez l'enfant ses capacités de perception et d'expression : compétences sensori-motrices, gnosiques, praxiques, cognitives, relationnelles et affectives...
- d'évaluer régulièrement et d'ajuster si nécessaire ces moyens et stratégies mis en place en fonction de ce qu'ils apportent à l'enfant, de son évolution, de son âge et du contexte environnemental

2) **La mise en place précoce de ces moyens et stratégies de communication** permet :

- de tirer profit des possibilités de plasticité cérébrale dans les premières années de la vie,
- de mettre en place les processus cognitifs à la base du développement et de l'organisation de la pensée (compétences intellectuelles, apprentissages pédagogiques, acquisition des connaissances ...),
- de créer chez l'enfant les conditions nécessaires à son développement psychoaffectif et relationnel,
- de prévenir l'apparition de troubles secondaires ou d'en minimiser l'importance,
- de construire une cohérence entre la communication familiale déjà existante et les nouvelles stratégies proposées pour rétablir un climat de plaisirs partagés.

3) **La pratique par la famille** implique :

- une information et une sensibilisation permanente,
- une évaluation de la communication « spontanée » familiale (qualité et modalités des interactions spontanées parents-enfants),
- une identification et une reconnaissance préalable des difficultés et des compétences de la famille à mettre en place ces nouvelles stratégies qui vont justifier une grande disponibilité, des formations plus spécifiques

4) **La pratique par le milieu d'accueil et les intervenants directs** justifie :

- la mobilisation, l'information et la formation du ou des milieux d'accueil de l'enfant
- la mise en place de situations contextuelles visant à solliciter la communication de l'enfant avec l'adulte comme avec ses pairs
- une cohérence optimale dans l'utilisation des stratégies mises en place, en relation étroite avec la famille
- une évaluation régulière et périodique des compétences (sensorielles, gnosiques, praxiques, intellectuelles ...) de l'enfant afin de réajuster le projet si besoin.
- la possibilité de travailler en réseau selon les types de handicaps associés afin de faciliter une prise charge globale de l'enfant et de permettre une possible « co-éducation » avec passage d'une structure médico-sociale à l'autre en fonction des priorités du moment donné.

Tout cela nécessite une implication transdisciplinaire des équipes concernées et un ratio d'encadrement plus important.

• **A l'adolescence et à l'âge adulte, le BIAP recommande :**

- de reconnaître et d'évaluer régulièrement les moyens et stratégies de communication utilisés par la personne et son entourage, de les initier ou de les adapter si nécessaire, d'en assurer la continuité,
- de collaborer avec l'entourage familial et professionnel (structures d'accueil précédentes en particulier),
- d'assurer la formation continue des personnes encadrantes.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Présidents des commissions 17 et 21 : Viviane LEFLERE (Belgique) et Jacques LEMAN (France)

Membres des commissions 17 et 21 : Marie-Christine BIARD (Belgique-Liban), Brigitte CHARLIER (Belgique), Nadine CLEREBAUT (Belgique), Sonia DEMANEZ (Belgique), Martial FRANZONI (France), Catherine HAGE (Belgique), Nadine HERMAN (Belgique), Adoracion JUAREZ Sanchez (Espagne), Brigitte LEJEUNE (Belgique), Marie LEMAN (France), Thérèse LHUSSIÈRE (Belgique - observateur), Sabine PIRSON (Belgique), Sophie QUERTINMONT (Belgique), Antoine TARABBO (France - observateur)

Rhodes (la Grèce), mai 2007